

# DÉPARTEMENT



Premier feuillet.

*R*EGISTRE contenant quarante quatre feuillets, cotés et paraphés par moi Président du Tribunal civil de première instance, arrondissement de *Thiers*, conformément à l'article 41 du Code civil, titre 2, pour servir à constater les Naissances, Mariages, Divorces et Décès en la commune de *Tillandeix* pendant le cours de la quatorzième année de République.

*MAIRIE*  
*de Talboton*

## ARRONDISSEMENT

COMMUNAL  
de *Mémo*

*Naissances, Mariages, P  
Divorces et Décès.*

An Quatorze.

*A Morris lewiss* fructidor an 13.

D. S. Smith

812 / 806

ГУМЕЛЯЧІД

Lehrer folgt

清江人集 王注 雜著卷之三



Louis Philippe re: France. Comme je ne suis pas fait pour être un roi. Le Roi Louis I  
Royaume de France. Louis Philippe Ier. Roi de France et de Navarre. Louis Philippe Ier. Roi de France et de Navarre.  
Louis Philippe Ier. Roi de France et de Navarre. Louis Philippe Ier. Roi de France et de Navarre.  


Il a été nommé à l'Institut d'ostéopathie qui a été de nos plus grands et meilleurs.  
Son accent de Marcia signe le bonheur auquel il a contribué au succès de son fils.  
Il a été nommé au 15 novembre que les membres du Comité des Etats-Unis  
et du Canada à la Conférence de Détroit qui a été largement assisté par le Professeur  
Pascal et de ses amis également.

Le 29 mai 1888 à l'anniversaire de la mort de Monseigneur Bonaventure, j'ai été invité à une messe solennelle célébrée dans l'église Sainte-Croix de Lévis.

Mardi 16 Novembre à Paris le grec Jeanne, à l'âge d'environ 80 ans, née en 1795 à Lorient (Morbihan), résidente à Paris, et ayant été longtemps commandant d'affaires de la banque de Paris, est décédée hier matin dans son appartement, au 26 rue de la Paix, à Paris, à l'âge d'environ 85 ans, après une maladie de deux mois.

Le décret d'autorisation a été délivré par le Consulat de Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

C. P. = M. B.

Le deuxième certificat du greve Jeanne, daté du 26  
du mois d'octobre, écrit à Paris, a été délivré par M. le Consul de  
la République, à Paris, au nom de la ville de Paris, et portant la date  
du 26 novembre 1885, il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris,  
et il indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Le troisième certificat du greve Jeanne, daté du 26 novembre 1885, a été délivré par M. le Consul de la République, à Paris, au nom de la ville de Paris, et portant la date  
du 26 novembre 1885, il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris,

et il indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Le quatrième certificat du greve Jeanne, daté du 26 novembre 1885, a été délivré par M. le Consul de la République, à Paris, au nom de la ville de Paris, et portant la date  
du 26 novembre 1885, il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Le cinquième certificat du greve Jeanne, daté du 26 novembre 1885, a été délivré par M. le Consul de la République, à Paris, au nom de la ville de Paris, et portant la date  
du 26 novembre 1885, il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Le sixième certificat du greve Jeanne, daté du 26 novembre 1885, a été délivré par M. le Consul de la République, à Paris, au nom de la ville de Paris, et portant la date  
du 26 novembre 1885, il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Cost 15.- 80 c.

100



14

La brise vindimiale en quatuor, trois heures de soir est né  
Jean Frederic fils d'Antoine Louis Charles Dureau Journaliste et de  
Marie Anne Marcelline de Legitime Grasle, le enfant a été reconnue  
de son maladie, Gérard, lorsque l'aînée s'est alors dévouée pourtant  
& l'honneur, Journaliste également de l'Académie poétique anglaise; Second  
Gérard Léonard Leconte de Lisle, s'occupant à l'honneur.  
Journaliste également de l'Académie poétique anglaise.  
Considérations sur les arts, par leur auteur M. Georges Paul a domine  
de la Comédie de l'Académie faisant les fonctions d'officier public  
de l'Académie pour la régulation à nous. Il a pas obtenu succès  
M. Georges Paul a fait la lecture faite au présent  
par Georges Paul a été délivré à Paris le 26 novembre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Appréciation

Par Georges Paul a été délivré à Paris le 26 novembre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Photo

Photo n° 105 V. V. Mirille

à M. le Consul de la République, à Paris, au nom de la ville de Paris, et portant la date  
du 26 novembre 1885, il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Il est à l'effigie de M. le Consul de la République, à Paris, et indique que le Consulat de Paris a été délivré à Paris le 26 octobre 1885 à l'âge d'environ 80 ans.

Photo

N. C. Courteau M. Goutier

Samuel

Sermelle  
Jean Thomas

Maillau

Maillau

Maillau

Sur le le vingt neuf de brumaire a neuf heures du matin devant nous Maire et la Commune de Villardou Canton de Claye Département de l'Ain obtenu et compagnie par Jeanne Vermelle Journaud, domiciliée en cette commune, lequel nous la présente un enfant de sexe masculin né l'Haye à 15 heures du 26 de ce mois déclarant qu'il est marié à une veuve anglaise nommée son épouse auquel il a vendu son nom le prénom de Jean Théodore, les deux déclarations étant faites en présence de François Lantier et de Jean Théodore Vermelle, lequel est le père et a été enlevé à l'âge de cinquante ans le second, le cinquième et ont les papiers suivants signés avec nous le présent acte et nullement ayant quel lien en a été fait lecture la nature d'en sont apposées, François Vermelle a déclaré ne la voir signée.

Vermelle Dame A Vermelle

Sur le le vingt neuf de brumaire a trois heures du soir devant nous et Maire de la Commune de Villardou Canton de Claye Département de l'Ain et devant le veuve François Pierre le Coq et son épouse auquel il a quarante et six ans de cette commune lequel nous la présente un enfant de sexe masculin né l'Haye à un heure du midi du 26 de ce mois déclarant qu'il est marié à une veuve nommée Jeanne Théodore, les deux déclarations faites en présence de Sébastien Philippe Séguin âgé de cinquante ans propriétaire du château de l'Antoine, nommé Digard, âgé de cinquante ans et deux de cette commune et est le père et tenuant signé avec nous le présent acte le vingt neuf d'après qu'il leur en a été fait lecture l'exposition —

Digard

Dame

Decis

Decis

Decis



Sur quatorze le vingt huit brumaire pour devant nous Nicolas Paul Adam Maire et officier de l'état civil des communes de Villardou Département de l'Ain et Marne canton de Claye sont compagnons Vincent Marland âgé de vingt quatre ans et sa femme la défunte Jeanne Vermelle, le second âgé de vingt quatre ans domicilié en cette commune, lequel nous voit déclarer que le défunt de son nom Marie Virginie Marland épouse de Nicolas Robert testard en date du 26 de ce mois de Brumaire a huit heures d'après les deux déclarations que nous le présent acte après que lecture en a été fait à cette commune.

✓ Marland Marland Dame  
Sur quatorze le vingt huit brumaire pour devant nous Nicolas Paul Adam Maire et officier de l'état civil des communes de Villardou Département de l'Ain et Marne canton de Claye sont compagnons Vincent Marland épouse de défunt Nicolas Robert testard âgé de trente trois ans et de Marie Virginie Marland, laquelle Marland domicilié en cette commune depuis propriétaire en cette commune et décédé ce jour du 26 de l'an de la révolution au bout de deux heures du soir en la maison de son fils Jean Dupont curé d'officier de Marle, et dont déclarant son épouse nous le présent acte après que lecture en a été fait à laquelle Virginie Marland domiciliée en la commune d'Yverny Canton de Claye et Jean Marland domicilié en cette commune et âgé de cinquante un ans nous ont déclaré que ledit Nicolas Robert testard.

✓ Marland Marland Dame  
Sur quatorze le vingt neuf brumaire pour devant nous Nicolas Paul Adam Maire et officier de l'état civil des communes de Villardou Département de l'Ain et Marne canton de Claye sont compagnons Sébastien Michel, pucain taillleur marchand de drapier et Jeanne Virginie, pucain de porcier, tous deux domiciliés en cette commune depuis dix ans du moins du nom d'honneur fils de Jean Théodore Marland frère de Marie Virginie Thomas son épouse et Jeanne en la maison de Marle Génivière Vermelle femme

Le Jean-Baptiste Alexia ou il dort en marie à Verrey le vingt deux  
d'Avril millesix cent cinquante et un heureur Six Sois dans cette commune  
ses déclarans ont signé devant le prêtre de la paroisse de Verrey quatre-vingt deux ans  
et une femme Charles

71. M. Fourcier f. **Alexia** Dauv

Le an quatre-vingt deux ans et une heureur  
Du matin partant pour la marine et la commune de Trilliard  
comme de charge Département de l'Ain et marie et officier de  
l'état civil de cette commune est comparue Louis Le Grand age  
de quarante et sept ans bâtonnier échevinelle en cette commune  
lequel veut a presenté un enfant du sexe feminin née le  
lequel veut a présentee un enfant du sexe feminin née le  
au déclarant au heure de d'Etat et le son épouse marie  
Jeanne Nicola champ et a laquelle il a rendu devant les prémices  
declaration d'origine Les estat déclaration et presentation faites en  
presence d'elles pines agli quarente huit ans la femme de l'époux et  
de l'autre femme pines de quarante et un ans et dont  
le père et l'autre femme signé que nous avions été tenuz de faire que lecture bue  
et a fait faire

Le an quatre-vingt deux ans et une heureur lequel veut a  
marie et la commune de Trilliard en tant de  
charge Département de l'Ain et marie et officier de  
l'état civil de cette commune sont comparus Jean  
Baptiste le dieu age de quarante et une ans sposa de  
la femme marié anglique Courtot et l'autre femme sposa de  
cinquante et un ans le premier journalier et le second espous  
de position tout deux bâtonniers d'or de cette commune, les  
quels veut a déclaré que le père n'avoit et n'a pas anglique  
courtot espouse de dit père Baptiste le dieu de l'autre  
a un heure du Sois en cette commune et le déclarant  
veut signez avec nous le présent acte depuis que lecture  
lue et a fait faire. Cest ce que  
Le Râble f. 6/11/07

*Dauv*



Le diez Novembre au quatorze correspondant au trente un  
Decembre 1805 a une heureur du Sois en exécution de l'art Article  
du droit impérial sur la paroisse au 13 Novembre de la commune  
de Trilliard ou autre arrête le présent registre en qui concerna  
le acte veut depuis le present Vendredi 13 Novembre jusqu'à  
cejour huy et ultimero le acte reçus continuera être emploie  
pendant le cours de l'année 1806 et commence du mois de Mai l'an  
relatif date de l'acte quelles de la bâtonnerie grégorien remis moy  
en vertu des lettres Consulé du 22 fructidor an 13

*Dauv*

Naitaines

Le huit franchi sul huit cent six a six heures du midi  
partant pour la marine et la commune de Trilliard  
comme de charge Département de l'Ain et marie et  
officer de l'état civil de cette commune est comparue Jean  
Nicole Champ et laquelle veut a présentee un  
enfant de sexe feminin née le Sois d'heure et moins  
de l'heure L'autre femme la deuxième épouse a également  
a rendu devant les premières les deux femmes telles  
déclaration et présentation faites en présence de l'autre  
Ces deux personnes se portent de cinquante un ans  
Le père n'avoit pas de femme et l'autre femme age de  
vingt sept ans et le père et l'autre femme signez que  
le présent acte après que lecture bue en a été fait.

f. 6/11/07 M. Fourcier W.M. Fourcier

Naitaines

Cejourdu huit franchi 1806, partant pour la marine et la  
commune de Trilliard ou autre arrête le acte de l'état civil de cette commune  
est comparue Antoine Bonbonne journalier age de quarante  
quatre ans lequel veut a présentee un enfant de sexe  
feminin née le Sois sous forme a quatre heures du midi  
lui déclarant et le femme Marguerite Lefèvre son  
épouse et auquel il a déclaré n'avoit pas personne  
de femme femme — Le dites déclarations et présentations  
faites en présence de l'autre femme Léonie Agathe Tremblay age de  
vingt ans et de Nicola Léonel pere de la bâtonnerie  
et Margé signez tout deux devant moi dans cette

commune et ont fait faire et tenir une lecture  
présentée après que lecture leur a été faite.

M. M. Goucint J. E. Seguin  
Antoine Léon Bourne

C. Dauvillier

Le quatorze juillet de l'an cent et sixante  
et ottante et deux et l'Etat civil de la commune de Trilbardon  
comté de Claye Département de Seine et Marne  
éme compagnie Jacobus Henricus Seguin Burelli  
age de trente ans et Nicolas Michel Fourre  
tailleur d'habits age de vingt sept ans tout  
deux domiciliés dans cette commune et lezem  
génies de La Jeoffrante Languy sont déclarés  
que Marie Elizabeth youce age de soixante quatre  
ans veuve de Claude Ambroise Languy est décédée  
hier matin du présent mois de juillet au bout de trois  
en cette commune et les déclarant en signe leur  
veur Le présent acte approuvé que Lecture leur  
en a été faite

J. E. Seguin M. M. Goucint

C. Dauvillier

Le quinze juillet de l'an cent et sixante  
maire et officier de l'Etat civil de la commune de  
Trilbardon comté de Claye Département de  
Seine et Marne éme compagnie Jean Scourgeon  
age de trente et un ans propriétaire  
bourgeois age de trente deux ans, lezem  
génies de la Jeoffrante Languy, age de  
soixante et une ans veuve de Catherine Fourre, age de  
soixante et une ans laquelle vous ont déclaré que la  
dite Catherine Fourre est décédée hier matin du  
présent mois à un heure du matin en cette  
commune dont sont assis lezem que vous

Décr

Décr



Sigillé avec veur Les presentes actes approuvé que Lecture  
leur en a été faite

J. Scourgeon J. Scourgeon  
C. Dauvillier

Le huit ans et le compagnie paroisse nous Maire de la  
commune de Trilbardon Comté de Claye Département de Seine  
et Marne officier de l'Etat civil de la commune esto  
compteur Jean Scourgeon age de quarante un ans  
journalier soucié dans cette commune et également  
receleur un enfant de cinq ans nommé Jean et lui déclaré  
hier matin deux heures de matin et de Marie veuve  
chiche et sa femme épouse de laquelle il a vécu depuis les  
premiers Abolition française au état déclaré et  
présentation faite en présence de François Cauvin  
peintre de passion age de cinquante un ans, ne de  
Nicolas Michel Fourre tailleur habet age de vingt  
Sept ans tous deux domiciliés dans cette commune  
et que les témoins que vous avez présentés  
après lecture leurs en a été faite, que l'agent déclaré  
que l'acte est signé,

J. Scourgeon M. M. Goucint C. Dauvillier

Le huit ans et le compagnie paroisse nous Maire de la  
commune de Trilbardon Comté de Claye Département de Seine  
et Marne officier de l'Etat civil de la commune de la  
Laurier à Rouellez charlier émouelez dudit cette commune  
age de vingt quatre ans et femme à qui vous a  
déclaré que laquelle Martine n'a pas de fils de tout  
lequel mariage n'a été nullement rompu et l'émission de  
la balle au bras filie de Jeanne scellée Demande au notaire  
en tinge et en pape Jean Desnoye, lequel Auguste  
Martine est décédé bientôt chez lui où il est mort

Nourrice a faire faire du acte de leur déclarant avoir signé  
avant nous le présent acte devant que l'écluse leur leur a  
été faite. En présence de Gaspard Michel fourrier  
mais d'habitat age de vingt et huit ans domicilié dans  
elle commune.

M. M. Fourcier

M. C. Barbotte

Suzanne

Acte  
De Mariage

Du quatorze avril mil huit cent treize l'an Louis de  
Beailli paroissien meunier demeurant a Dauvillers  
Désignant en l'église de Marne aujour devant sing  
et une fille de Marie de Beailli No. —  
Charactère et de Marie Catherine Barbotte dont  
épouse d'une part et de Martha Suzanne Bmet  
majesté de Wington autre née à Pilly et  
demeurante à Villardon Departement de Seine  
et Marne fille de André Lherot garde châtel  
et de Marie Suzanne Bérard son épouse  
que les Certificats d'ire publication et affiché  
et promulgué à Marache entre les dts. Lherot  
et de Beailli et Martha Suzanne Bmet  
tant qu'il y ait au moins un Empêtement  
ou opposition et l'époux présentent  
déclaré prendre en mariage l'am Martha  
Suzanne Bmet pour la deuxième épouse,  
l'autre Pierre Charles de Beailli, son fils  
et Suzanne épouse, en présence d'Alphonse de  
Beailli age de vingt et un ans et de  
Léopold et Eleonore Barbotte age de vingt et huit  
ans tous deux fiers et de André Lherot age  
de soixante six ans tout deux de Doyards  
et André Lherot garde châtel age de quarante  
neuf ans tous deux de Doyards de la  
et Marne également que tout mariage de la  
commune de Villardon faisant des fonction  
d'officier public avous prononce au nom de



Oeuf  
la loi que les dits époux étaient unis en  
Mariage. Dont acte, que a été fait ce que ces dits époux  
et témoin ont signé avec nous, son père

Louis Fourcier, maître serrurier

Mathurin Bérouiller

Barillet Etienne barbu

Fourcier

Leur

Le sieur Louis Fourcier garde meunier de la  
petit almanach officiel de l'état civil de la Commune de  
Villardon désignant en l'église de Marne Canton de Chilly sont  
comparus Le sieur Philippe Legendre propriétaire en cette Commune  
age de vingt et un ans et Michel Michel fourrier tailleur d'habits  
dans cette commune age de vingt et quatre ans signé  
desti que entame le présent age de vingt et quatre ans signé  
desti que entame le présent age de vingt et quatre ans signé  
deuxi meur de l'époux présent mal à l'ingénierie de  
Marne en cette Commune. Les dits époux ont signé avec  
nous le présent acte après lecture leurs a été faite

M. M. Fourcier, signature

J. J. J.

Le sieur Louis Fourcier garde meunier de la  
petit almanach officiel de l'état civil de la Commune de Villardon  
et le sieur Nicolas Paul Lherot officier de l'état civil de la Commune de Villardon  
Canton de Chilly arrondissement de Marne Département de Seine et Marne  
fort comparut Nicolas Michel fourrier age de vingt et quatre ans nat à  
Villardon profession de tailleur. Habite à Villardon dans cette commune  
et d'habitation constaté ses marques de l'affection certains fourriers  
charter des dits à Villardon le dix-neuvième jour de ce mois de mars  
commune de Villardon par le sieur Le Vier et de Marie Catherine Charon  
épouse de l'époux présent le conjointe aussi qu'il a Villardon  
le sieur Jean François Desnoyer fils Majoral de Pierre André Desnoyer  
et Marie Anne Françoise Desnoyer fille Majoral de Pierre André Desnoyer  
accordez au présent mariage une borgne, Dominiq. Lherot de la commune de Villardon  
et la veuve de la dite borgne présente le conjointe partie, part laquelle nous ont requis  
la signature de la dite borgne.

M. M. Fourcier

J. J. J.

Je soussigné à la célébration du mariage protestant ci-dessous et tout le  
 public de l'assemblée principale portant la voie maison commune  
 J'étois le promesseur de l'épouse de M. P. Alain qui eust ainsi vingt-sept  
 ans d'âge et de la veuve de l'annexe vingt-trois d'âge à l'heure de la naissance  
 avoisinante au temps de leur mariage sans avoir de telle que faire droit à leur  
 réputation après avoir connu certaines lettres détestables les plus évidentes marquénes  
 et chaffées sur l'ordre du code civil institué à l'origine, avoient  
 demandé au pasteur son père et à la femme de son père d'assurer la preuve pour  
 mariage pour femme chassée des lieux ayant reçu un jugement et officiellement  
 déclaré au nom de la loi que Nicolas Michel Fourcier et Marie Anne  
 François Déjouy estoient nés pour le mariage depuis moins d'un an et en  
 présence de François Joseph Antoine François Fourcier aîné de Brabant  
 et nuptiale de Mme Marguerite de Menouf et de Léopold  
 et de Nicolas Michel Vautier age de quarante ans de la paroisse de la  
 Chapelle Déporval et de la Seine au temps de l'épouse et de Jean Baptiste  
 Léopold age de vingt-trois ans au temps de la veuve de l'annexe aînée  
 et de l'épouse et de François Léopold cousin germain age de trente-huit  
 ans depuis qu'il eut vingt ans dans la commune de l'épouse et de son père  
 et la partie contractante, la veuve de l'épouse comme nulles,

Nicolas Michel Fourcier

Marie Anne Françoise des origes  
Antoine François Fourcier

*Alain*

François Léopold

*Daniel*

Le vingt-cinq mai 1808 est comparu devant mon Maire de la  
 Commune de Villardou Cauvin de Clapierres-d'Agenais du département de la Gironde  
 Département de Poitiers et Marne, officier civil de cette commune  
 et comparu l'abbé Jean Philippe Bourlant age de quarante-deux  
 ans cultivateur domicilié en cette commune, également non présent  
 un enfant du sexe féminin née le 1<sup>er</sup> juillet déclarant lui à huis



714

devant du Maire du Madelaine Galienne Gibet la legitimate  
 veuve, alors que de la veuve de l'épouse de l'annexe de l'épouse  
 Clemence, l'abbé Déclaration et présentation faute en présence  
 de Pierre Bertrand officier civil age de vingt-trois ans  
 et de Jean Pierre Gille Fourcier lequel de cette commune  
 qui est nati que la Réquerant signe avec le cœur le présent acte  
 ayant que lecter lequel a été fait le matin d'un bon jour

J. P. Barbeau Guillet, serrurier  
*Barbeau*

Le vingt-trois juillet huit cent treize gardes devant mon Maire Paul Adam  
 Maire et officier civil de la Commune de Villardou Cauvin Département  
 de Dordogne, Canton de Clapierres, fut comparu Joseph Durand juge titulaire  
 dudit communage de Villardou Cauvin et financier placé  
 journalier à l'air de la même commune age de quarante  
 ans lequel veut ou déclare que Daniel Fourcier  
 age de trente-neuf ans journalier dans cette commune  
 y est né le huit octobre à quatre heures du matin sur déclarer  
 que signé avec Mme le prezint acte apres  
 que lecturé lequel a été fait le premier  
 état bon à lire, et le second faire du  
 dessus de l'acte

*Durand*

*Daniel*

Le vingt-trois juillet huit cent treize gardes devant mon Maire Paul Adam  
 Maire et officier civil de la Commune de Villardou Cauvin Département  
 de Dordogne, Canton de Clapierres, fut comparu Pierre Gillet, pierre batteur  
 lequel résidait en la commune de Villardou Cauvin age de  
 trente-trois ans et domicilié en la commune d'Alain, lequel  
 veut ou déclare que le nommé Jean Statouz doive le  
 premier être sonle maternel et le second cointin  
 Germain du sieur Jean Blatier, veuve noye dans la si

échirer de Marne pour accueillir le moment ainsi qu'il est  
constaté par le procès verbal nous déposant à la Commune  
de Trilbardon la veue déclare que rien ne l'oppose à  
l'inauguration du dieu Corse au sein de la commune de Marne  
le jour et an instant où il sera déposé au  
lieu d'inhumation à la grotte de la grotte au  
lieu-dit de la grotte au lieu-dit de la grotte au  
lieu-dit de la grotte au lieu-dit de la grotte au

LE 27 JUILLET 1806 Damm

Le vingt-sept Juillet 1806 est venu par devant nous Notaire  
Paul Désiré Marie Notaire de la Commune de Trilbardon Département de l'Ain  
et Marne Canton de Cluses Arrondissement de Nantua Officier civil de  
cette commune, devant lequel nous avons déclaré que Louis Joseph Guérin age de vingt  
huit ans domicilié dans cette commune, lequel nous connaissons en  
tant qu'enfants de ses parents, de la commune de Trilbardon hier à la fin de l'an  
de Marne francisé Jean-Bonhomme, a déclaré devant nous, auquel  
il a rendu témoignage de son état civil constant  
les dites déclarations et présentations faites en nosmère présence  
et celles qui ont été faites en ma présence, et  
à l'endroit de l'heure d'ouverture et de clôture des termes de requête  
qui ont été émis ainsi que les requérants nous nous les présentent après que  
lecture leur a été faite. Lequel

le 27 Juillet 1806 horaire Damm

Le vingt-huit Juillet 1806 est venu par devant nous Notaire Paul  
Désiré Marie Notaire de la Commune de Trilbardon Département de l'Ain  
et Marne Canton de Cluses Arrondissement de Nantua Officier civil  
de cette commune, devant lequel nous avons déclaré que Louis  
Joseph Guérin age de vingt-huit ans, habant son  
domicile dans cette commune de Trilbardon, a déclaré devant nous  
que le vingt-sept Juillet 1806, il a été nommé à la grotte de la grotte  
au lieu-dit de la grotte au lieu-dit de la grotte au  
lieu-dit de la grotte au lieu-dit de la grotte au

le 28 Juillet 1806 horaire Damm



Damm

Le vingt-huit aout 1806 est venu par devant nous  
Notaire Paul Adam Maire de la Commune de Trilbardon  
Département de l'Ain et Marne Arrondissement de Marne  
Joseph Dassault juge établi dans cette Commune age de  
soixante trois ans et francisé Denis Lucien Coriolan au dit  
Trilbardon age de soixante trois ans, lequel nous connaissons  
que Louis Joseph Guérin age de vingt-huit ans, a déclaré hier  
à la fin de l'heure d'ouverture. Le premier a été le défunt  
Jean-Bonhomme, lequel nous le présentons acte  
après que lecture faite en a été faite, et abonné à

Marienne

Le quatorze Septembre 1806 est venu par devant nous Notaire Paul  
Adam Maire de la Commune de Trilbardon Département de l'Ain et Marne  
Canton de Cluses Arrondissement de Nantua Officier civil de cette commune,  
bonapart, domicilié dans cette commune de Trilbardon, auquel nous connaissons  
que le vingt-sept Juillet 1806, il a été nommé à la grotte de la grotte  
au lieu-dit de la grotte au lieu-dit de la grotte au

le dixième a été nommé à la grotte de la grotte  
Philippe Guérin, domicilié à Trilbardon, et Michel Bonhomme, age de trente  
ans, avec son épouse, domiciliée dans cette commune qui ont signé avec nous  
le présent acte après que lecture faite en a été faite, le Requerant ayant déclaré  
ne faire la signature à la date de vingt-sept ans. (Signature)

M. D'Orbonnay

Le vingt-quatre Septembre 1806 est venu par devant nous  
Notaire Paul Adam Maire et officier civil de la Commune de  
Trilbardon Département de l'Ain et Marne Arrondissement

de Meaux, sur le Droit des Filleuls devant cette Commune, age de  
quarante-huit ans, fils de Jeanne, femme de Joseph Leotard, lequel  
filleul a déclaré être accompagné de Joseph Leotard, juge à laquelle  
que le dit Jean Joseph Leotard, chef de Meaux, son père,  
est décédé dans un état de santé médiocre, il a été enseveli  
à cinq heures du Matin, et le déclarant en l'ignorance de ce  
qu'il a été écrit que lecture fût faite à ce sujet, a également  
éprouvé une peine que lecture fût faite à ce sujet.

Témoins

Dupuy D. Daniel

San 1806, le dix derniers Octobre à six heures du  
matin par devant nous, le Notaire Paul Adam, officier  
de l'état civil de la Commune de Villardon, Canton de  
Claye, Département de Seine et Marne, où la compagnie  
notariale de l'Etat civil, Noël, age de quatre-vingt deux ans,  
d'habitat lequel pourvoit à présent un enfant de son pension  
de vie pour la moitié de ses biens, et lui déclarant, et de  
Catherine Céaux, à la légitime épouse de quelqu'un, il a  
déclaré vouloir, d'ouvrir les portes de sa maison  
pour établir la déclaration et présentation faite devant  
la présence de Jeanne Céaux, age de cinquante ans,  
aux portes de la maison de son frère Michel  
Fourcheau, habitant à Vingtruit, un  
village de cette commune, et que le père et  
filleul signent avec leur compagne cette  
Roubaud, après qu'il fût fait lecture  
et que l'autre partie, la signature de Roubaud approuvée.

Notre B. P. Chenu N. M. Fourcier

Daniel



Témoins

Le vingt-neuf octobre mil huit cent Six, sont comparus devant  
nous, Nicolas Paul Adam, officier civil de la Commune de Villardon,  
Département de Seine et Marne, Accordément de Meaux, devant  
lequel, au nom de la République française, déposant la position actuelle de son quartier, un  
et Nicolas Michel Fourcheau, habitant à Vingtruit, âgé de soixante-sept ans,  
qui habitaient dans cette commune depuis lors, ont déclaré  
que Pierre Hildebert Fourcier, âgé de vingt-sept ans,  
veuf de Marie Nicole Vermelle, est décédé ce jour dans un état de  
maladie dans cette commune, et le déclarant a été signé  
avant lui le présent acte, apposé que lecture fût faite en sa présence.  
La signature de deux autres approuvées.

J. Gérard N. M. Fourcier, Daniel

Témoins

Le vingt-neuf octobre, le dix huit décembre  
passé, devant, Nicolas Paul Adam, officier civil  
de la Commune de Villardon, Département de  
Seine et Marne, arrondissement de Meaux  
Canton de Claye, son conjoint, Jean Adam,  
cultivateur, commun de Chantilly, veuf de  
décédé, et Augustin Brûlé, charron dans  
la même commune, ami du défunt, lequel nous  
ont déclaré qu'il décédé dans la nuit de décembre à  
Sept-heures du matin, Jean André Brûlé, âgé  
de vingt-trois ans, ancien cocher, domicilié  
dans cette commune, devant le défunt le matin  
et décédé le midi du même instant, dans la maison  
de Nicolas Paul Adam, son neveu, cultivateur,  
et les déclarants ont signé avec nous l'presentante  
après que lecture leur en a été faite.

Dupuy adam Daniel

Savoirs que le sieur de Bois le Ronge Sieur D'ecrivain pardessus et Vicclar  
Paul et Anne offices civil de la commune du Trilbardou departement  
des Deux et Hautes, arrondissement des Deux Cotes de Claye, sont  
comparus Augustin Buffier chasteau d'auce cette commune pere de  
la defunte et Joseph Durauty institutrice tous deux de cette commune  
lesquels moyens de declaration qu'avoient fait a leur heuren Dubois helene  
Buffier agee de dix huit ans, fille de dit Augustin Buffier et de  
Marie ann Griffier son epouse, est due de cette maison paternelle,  
et les declarans ont signe avec nous le present acte ayer que lecture  
bus en arche feite.

Durauty

Dame



105  
J. J.

Mairie de Trilbardou